

Consultation territoriale Service Public de la Petite Enfance

Atelier d'idéation - Fiche solution

Thèmes (entourez les thèmes abordés par votre solution) :

- L'accessibilité de l'offre
- La qualité d'accueil
- Parcours d'accueil
- Pénurie de professionnels

Titre de la solution :

Revalorisation du congé parental

Description de la solution proposée :

Le groupe de travail propose le versement d'un salaire à taux plein pendant le congé parental.

Ce congé parental serait d'ailleurs allongé avec une durée de 2 à 3 ans (jusque l'entrée à l'école de l'enfant).

Cela permettrait au parent de ne pas avoir à prendre un mode de garde puisqu'il peut se consacrer pendant les premières années de la vie de son enfant à s'en occuper.

Cette solution restera bien sûr un choix pour le parent.

Comment mettre en place la solution : Étape de mise en œuvre

Cela implique la création d'une loi pour allonger ce congé parental et sa revalorisation. Le financement de ce congé devra être trouvé, puisque le poids financier est conséquent. La population devra être informée de cette possibilité.

Cela suppose un suivi, un accompagnement et plus globalement du contrôle. Ce contrôle permettra d'identifier les situations de violences intrafamiliales.

Avantages de la solution : Quels sont les apports/impacts positifs de la solution ? Que va-t- elle apporter aux enfants / parents / professionnels ?

Cette solution permettra aux parents d'être rassurés quant à la prise en charge de leur

enfant, d'être moins stressé et de prévenir le burn-out au travail.

Pour l'enfant, avoir ce laps de temps pour « grandir » avec son parent permettrait qu'il se sente plus en sécurité, qu'il crée plus de liens d'attachement mais aussi que l'enfant soit plus serein (moins de séparations).

De façon plus globale, cela permettrait de libérer de la place dans les EAJE.

Limites de la solution : Quels sont les éléments qui pourraient être un frein à la mise en œuvre de cette solution ? Quelles sont les potentielles conséquences négatives ?

L'aspect budgétaire est le premier point :en effet si l'on veut pouvoir revaloriser le congé parental autant dans sa durée que dans le revenu mensuel, cela demande une budgétisation important.

La durée du congé peut créer de l'isolement chez le parent et l'enfant, comme l'enfant ne fréquenterait pas d'accueil collectif et le parent serait « coupé » de sa vie professionnelle. Il faudra veiller à l'équilibre de chacun et pouvoir prévenir le burnout parental.

Comment s'organiser quand le parent est malade ? Quelles options de mode de garde ?

Comment détecter les cas de maltraitance (contrôle, accompagnement) ?

Public: À qui s'adresse majoritairement cette solution?

Parents qui travaillent.

- A CA de parent par trimette. droit au Congés

revenus pendant
les 3 premieres
années de l'enfant
(pour ceux qui
travaillent)
travaillent